

Aulnay-sous-Bois, le 12 mars 2025

## **LA CFTC DIT NON A L'INSTRUMENTALISATION DES AGENTS**

Le 12 mars 2025, le président du Comité Social Territorial a reporté un point important concernant une nouvelle délibération relative à l'indemnisation de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires.

Le Directeur Général des Services justifie ce report suite à l'agitation pré-électorale d'un syndicat, en illustrant ses propos **en ressortant un tract de la CFTC du 4 février 2019 ayant pour titre :**

**« Ils osent tout ... c'est même à ça qu'on les reconnaît ! »**

Dans ce tract à l'époque nous dénoncions les agissements de ce syndicat qui préférait faire de la politique plutôt que de défendre les agents.

### **Enfin la municipalité ouvre les yeux ... mais au bout de 6 ans !**

La CFTC déplore vivement que les agents d'Aulnay-sous-Bois soient instrumentalisés à des fins politiques. Ces agents, dévoués au service public, accomplissent leurs missions pour le bien des Aulnaysiens dans des conditions souvent difficiles. Et pourtant, ils subissent des attaques répétées contre leur statut, par des décisions venues d'en haut. Ils sont aussi victimes de jugements injustes de la part de certains citoyens, qui les perçoivent comme des "privilégiés". En tant que citoyens eux-mêmes, les agents doivent également affronter les mêmes problèmes que l'ensemble des Concitoyens : les crises politiques successives, et aujourd'hui, la menace d'une guerre à nos portes.

Pour les agents, cela représente une double, voire une triple peine ! Il est temps de les soutenir et de défendre leurs droits face à ces épreuves. **En tant que syndicat, nous leur devons honnêteté et respect avant tout, et défendre leurs intérêts avec sincérité. C'est la ligne de conduite de la CFTC.**

La CFTC n'a pas attendu l'approche des élections municipales pour commencer à se mobiliser sur le sujet de la rémunération. Nous considérons à la CFTC qu'il est préférable de défendre les agents sans brouiller le message. Le bien-être de nos collègues est trop important et certaines personnes l'oublient malheureusement trop souvent en les instrumentalisant.

Le Directeur Général des Services a annoncé en CST l'ouverture d'une concertation sur le régime indemnitaire.

La CFTC demande d'inclure nos revendications dans cette concertation :

- La monétisation du « Compte Epargne Temps », puisque la délibération actuelle, non appliquée qui ne concerne que la catégorie A.
- La modification de la délibération N°26 du 11 octobre 2023, suite à la parution de la loi 2025-127, qui impose une réduction de l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire, la CFTC demande que la diminution de 1/30<sup>ème</sup> par jour d'absence ne soit appliquée qu'après 30 jours de congé maladie au lieu de 15 jours comme c'est le cas aujourd'hui.
- La mise en œuvre du complément indemnitaire annuel (CIA).
- La mise en œuvre d'un véritable 13<sup>ème</sup> mois.

Nous demandons que cette discussion se fasse rapidement, honnêtement et apporte toutes les réponses claires aux agents qui méritent notre implication à tous.